

Février 2023

**IMPORTANT** – Les suppléments d'urgence accordés dans le cadre du SNAP **prendront fin en février 2023.**

**Que sont les allocations d'urgences (EA) supplémentaires dans le cadre des prestations du SNAP ?**

Depuis mars 2020, pour faire face à la situation d'urgence sanitaire publique liée à la COVID-19, le Congrès a temporairement augmenté les prestations du SNAP. Ces aides d'urgences supplémentaires ont été versées aux foyers en complément des prestations mensuelles habituellement perçues dans le cadre du SNAP. En conséquence, vous avez perçu, chaque mois, plus de prestations SNAP que vous n'auriez normalement dû en recevoir sur la base de vos revenus et de vos charges.

**Pourquoi les EA supplémentaires du SNAP prennent-elles fin ?**

Dans la mesure où la crise de la COVID-19 se résorbe, les prestations d'EA supplémentaires ne seront plus versées aux foyers éligibles au SNAP. À compter de **mars 2023**, vous percevrez de nouveau vos allocations SNAP habituelles. Le Bureau d'assistance temporaire et d'invalidité de l'État de New York (OTDA) et votre district local des services sociaux n'ont **aucune** influence sur ce changement.

**Le montant de mes prestations mensuelles du SNAP va-t-il changer ?**

À compter du **1er mars 2023**, les foyers bénéficiant du SNAP **ne percevront plus** les prestations d'EA du SNAP. Par conséquent, tous les foyers éligibles au SNAP verront le montant total de leurs prestations mensuelles changer. Le montant de vos prestations SNAP habituelles est calculé en fonction des informations propres à votre foyer (p. ex., taille du foyer, revenus et autres facteurs).

**Que dois-je faire ?**

Vous n'avez rien à faire. Ce courrier vise simplement à vous informer de la fin des versements d'EA supplémentaires dans le cadre des prestations SNAP, à compter de **mars 2023**. Vous continuerez à recevoir vos prestations mensuelles SNAP habituelles aussi longtemps que vous y êtes admissible. Au moment où vous devrez renouveler votre certification, vous recevrez de nouvelles informations sur la procédure à suivre. Les foyers ayant récemment subi une perte de revenus ou une augmentation de leurs charges, au niveau, par exemple, de leurs frais de logement, de garde d'enfants, pensions alimentaires ou (pour les personnes âgées de 60 ans ou plus, ou handicapées) de frais médicaux pris en charge, peuvent en informer le bureau de leur district local afin de bénéficier **éventuellement** d'une augmentation de leurs prestations mensuelles SNAP habituelles.

Vous pouvez consulter le solde des prestations SNAP de votre foyer en consultant [www.connectebt.com](http://www.connectebt.com) ou en appelant le **1-888-328-6399**.

Pour une aide alimentaire supplémentaire, consultez [www.coronavirus.health.ny.gov/food-pantries](http://www.coronavirus.health.ny.gov/food-pantries) pour trouver des banques alimentaires près de chez vous.

Pour plus d'informations sur les EA supplémentaires versées dans le cadre des prestations SNAP, veuillez consulter [otda.ny.gov/EA-SNAP](http://otda.ny.gov/EA-SNAP) ou appeler le **1-800-342-3009**.